Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 41 (1896)

Heft: (8): Supplément au No 8

Artikel: Manœuvres du Ille corps d'armée

Autor: Bleuler, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348264

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

un contact permanent soit entre le chef et les sous-ordres, soit entre les différents corps de troupes, ce qui peut être négligé quand on exécute un programme réglé d'avance et qui se déroule, sans à-coups, comme automatiquement. Ainsi un orchestre dont chaque exécutant suivrait sa partition, sans se préoccuper du bâton de commandement du *Kappelmeister*.

Les manœuvres étaient jadis des spectacles militaires; il n'est plus permis qu'elles le soient aujourd'hui. Elles sont des répétitions avant la représentation principale, avant la guerre. Il ne suffit pas que les fautes y soient signalées dans une morale finale. L'action doit ètre logique. Rien ne peut y découler d'impossibilités. La tâche des juges de camp est de pourvoir à ce qu'il en soit ainsi.

Colonel Wille.

Manœuvres du IIIe corps d'armée.

Ordre de corps d'armée nº 1.

Les états-majors et les unités du IIIe corps d'armée entrent au service											
pour les cours préparatoires, comme suit :											
Etats-majors du corps d'armée et des divisions VI et VII 30 août.											
Etats-majors des brigades d'infanterie											
Etats-majors des régiments et des bataillons 1er septembre.											
Cavalerie: Etats-majors et troupe											
Artillerie Etats-majors 29 août.											
Batteries											
Parc de corps: Etats-majors 1erseptembre.											
Colonne de parc											
Génie: Etats-majors											
Troupe 1erseptembre.											
Troupes sanitaires: Etats-majors et troupes 1er »											
Détachement des subsistances de corps											
Poste de campagne 5 septembre.											
Trains de ligne de l'infanterie											
Vélocipédistes											
Juges d'instruction des divisions VI et VII											
Aumôniers											
DISLOCATION DU IIIe CORPS D'ARMÉE PENDANT L'INSTRUCTION											

DISLOCATION DU IIIe CORPS D'ARMÉE PENDANT L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE

Etat-major de corps. — Winterthour. — Cie de guides 11: Winterthour.

vie Division										VIIe DIVISION
Œrlikon		•	Etat-m	ajor de div	ision	٠				Gossau.
				agnie de gu						
		\mathbf{XI}^{e}	Brigad	e d'infante	erie.	XII	Te			
Winterthour.			44							Rischofszell
,, 11, 101 of of o	• •	21e		ent d'infan				•	•	Dischorszen.
Hottlingon				•						
Hettlingen .				Etat-major						»
Henggart										Hauptweil.
Hettlingen .					7 4 e		٠			
Seuzach	: E				75e		٠	٠	ě))
22e Régiment d'infanterie. 26e										
Neftenbach.				Etat-major		٠	•	•	•	St-Gall.
"			. 64e	Bataillon	76e	•		•	•	»
Wülflingen .				ĵ)	77e	٠			•	Gossau.
Veltheim		•	. 66e))	78e	•		•	٠	Hérisau.
XIIe Brigade d'infanterie. XIVe										
Zurich IV .		** *		Etat-major		•	•		•	Wyl.
		23e	Ré g i m	ent d'infan	terie.	27	e			
Engstringen.		• •		Etat-major	•		3.45))
Schlieren				100	79e					
Weiningen .			. 68e))	80e					
Regenstorf.))	81e					
24e Régiment d'infanterie. 28é										
Höngg				Etat-major						Flawyl.
Altstetten					82e		:: ::••::			•
Höngg))	8 3e					NUzwyl.
Affoltern b/Z.			. 72e))	0.					0 77
										as to: 318125005131 (Sec.)
Pfungen 6e Bataillon de carabiniers 7e Hérisau. VI Artillerie divisionnaire. VII										
Kloten										Frauenfeld
Basserstorf.										
Kloten				Demi-rég.						
Zurich				O						
IIIe brigade de cavalerie. — Etat-major: Winterthour.										
Régiment de dragons 6 : Ober-Winterthour.										
Wiesendangen.										
» 7: Ober et Nieder-Büren.										
Artillerie de corns III — Etat-major: Bulach.										

Artillerie de corps III. — Etat-major: Bulach. Régiments d'artillerie 1 et 2: Bulach. Parc de corps III. — Etat-major : Zurich.

Colonnes de parc 11-14: Zurich.

Equipage de ponts de corps III. — Etat-major: Schaffhouse.

Compagnie de pontonniers I-II: Schaffhouse.

Section de train III: Schaffhouse.

Compagnie des télégraphes III. — Winterthour.

Compagnie des chemins de fer III. — Winterthour.

Détachement des subsistances de corps III. — Etat-major: Winterthour.

Compagnies d'administration 6 et 7: Winterthour.

Train des subsistances III: Winterthour.

Vélocipédistes : Bàle.

- 2. Les cours préparatoires auront lieu conformément aux plans d'instruction pour les différentes armes et corps de troupes.
 - 3. Les manœuvres de corps de troupes combinés auront lieu :

Le 8 septembre : régiments d'infanterie contre régiments d'infanterie aux alentours des cantonnements.

Les 9 et 10 septembre : brigades d'infanterie contre brigades d'infanterie, avec adjonction de la cavalerie, de l'artillerie divisionnaire, du demibataillon du génie et des lazarets de division.

VIe division entre Eglisau et Oberglatt.

VIIe » Uzwil et Aadorf.

Les 11 et 12, 14 et 15 septembre : division contre division.

Le 16 septembre : IIIe corps d'armée réuni contre un ennemi marqué.

- 4. L'inspection du corps d'armée aura lieu le 17 septembre près de Bülach, par le chef du département militaire fédéral, M. le conseiller fédéral E. Frev.
- 5. Le *licenciement* aura lieu le 18 septembre, à l'exception des étatsmajors du corps d'armée et des divisions, du parc de corps, du détachement des subsistances de corps, qui seront licenciés le 19.
- 6. Les dimanches 6 et 13 septembre seront des jours de repos. Le 6, la troupe aura l'occasion d'assister à un service divin, pour lequel cependant des marches devront être évitées.
- 7. Les manœuvres de division contre division, et celles du corps d'armée contre un ennemi marqué, seront dirigées par le commandant du corps d'armée.

L'idée générale pour les manœuvres est la suivante :

- « Une armée du Nord a franchi le Rhin et s'avance sur Zurich.
- » Une armée du Sud, réunie à Zurich, marche contre l'armée du Nord. »
- 8. Pendant les manœuvres de division contre division, l'état de guerre durera : du 11 septembre, à 6 heures du matin, jusqu'à la fin de l'exercice

du 12; du 14 septembre, à 6 heures du matin, jusqu'à la fin de la manœuvre du 15.

9. Aux manœuvres des 14-16 prendront part un régiment de recrues d'infanterie, formé des bataillons des Ire, IVe et VIIIe divisions; le régiment de cavalerie no 5, la compagnie de guides no 5, et un régiment d'artillerie formé par le parc de corps.

L'artillerie de corps, le parc de corps, l'équipage de ponts, la compagnie de télégraphes et de chemins de fer recevront, pour les manœuvres des 41-45 septembre, des ordres spéciaux.

10. (Indication des juges de camp et des adjudants; la Revue militaire a donné leurs noms dans son dernier numéro.)

Les chefs d'arme de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie, le chef du bureau d'état-major fédéral, le commissaire général des guerres, suivront les manœuvres dès le 9 septembre.

Suivent également les manœuvres, à partir du 8, en qualité de section historique de l'état-major général, les officiers de l'état-major général; les lieutenants-colonels R. Brüderlin et Th. Zwicky, avec la VI^e division; le lieutenant-colonel Th. Schulthess et le capitaine M. Pfyffer, avec la VII^e.

11. Comme commissaire de campagne fonctionnera le major L. Heusser, à Seegraben, avec le lieutenant-colonel Koch, à Frauenfeld, comme remplaçant.

Les gouvernements cantonaux sont représentés par les commissaires dont suivent les noms :

Zurich: Capitaine Büller, à Erlenbach; remplaçant, capitaine Frauenfelder, à Henggart;

Saint-Gall: Capitaine Högger, à Mettendorf-Gossan.

Thurgovie: Major Forster, à Mauren.

12. Comme signes distinctifs pendant les manœuvres :

Les commandants de corps et l'état-major de corps porteront un brassard rouge et blanc; ils seront accompagnés d'un fanion rouge et blanc;

Les juges de camp, brassard blanc; fanion blanc;

Les chefs d'arme, brassard blanc.

Toutes les troupes faisant partie de la VI^e division ou qui lui seront momentanément attribuées porteront un manchon blanc à la coiffure; de même le régiment des recrues d'infanterie, le régiment de cavalerie nº 5, la compagnie de guides nº 5, l'artillerie de corps et les batteries du parc de corps.

Pendant la manœuvre du 16 septembre, toutes les troupes figurant l'ennemi marqué auront à la coiffure le manchon blanc.

- 13. Le feu de l'artillerie contre l'infanterie sera indiqué par un fanion blanc, contre la cavalerie par un fanion rouge; l'absence de fanion indiquera que l'artillerie tire sur l'artillerie.
 - 14. A la critique prendront part les commandants de divisions et de bri-

gades, les commandants de l'artillerie de corps et de division, et des régiments avec leurs officiers d'état-major et leurs adjudants, les commandants de bataillons, d'escadrons et des lazarets de division.

- 15. Une carte du terrain des manœuvres au 1/100 000e sera mise à la disposition de la troupe pendant les cours préparatoires. C'est la seule que l'on utilisera pour la rédaction d'ordres, etc. Les états-majors recevront en outre une carte au 1/25 000e.
- 16. Pour ce qui concerne la munition ou le matériel de guerre, on renvoie aux prescriptions des ordres généraux et des plans d'instruction des différentes armes et aux tabelles de l'administration du matériel de guerre fédéral.

Aucune munition de guerre ne devra être apportée aux manœuvres.

Un officier sera désigné dans chaque unité pour surveiller spécialement le matériel de guerre, pour le toucher et le restituer.

17. Les subsistances seront livrées, pendant les cours préparatoires, par les fournisseurs.

Le détachement des subsistances de corps sera chargé, à partir du 7 septembre, de la livraison des subsistances pour l'infanterie; dès le commencement des cours préparatoires, pour la cavalerie; et pour les autres troupes, dès leur entrée en ligne. Les jours de manœuvres, le repas principal aura lieu l'après-midi ou le soir.

Toutes les troupes du corps d'armée recevront pendant les cours préparatoires 3 rations de soupe et de conserves de viande, et deux demirations de conserves et pain (biscuit) dont une que les hommes porteront avec eux; les deux autres seront transportées dans les fourgons de corps. Les rations d'urgence seront utilisées les 11, 14 et 17 septembre. Un autre emploi de ces rations n'est permis qu'en cas d'extrême urgence et qu'à la condition d'en aviser immédiatement le commissariat de division ou de corps.

Les colonnes d'approvisionnements et de bagages sont neutres; elles seront dirigées dans les cantonnements de façon à ne pas utiliser ou à ne pas croiser les routes de marche suivies par les troupes, non plus que les champs de bataille prévus.

18. Les affaires judiciaires ne ressortissant pas aux états-majors de troupes endivisionnées ressortiront au personnel judiciaire de la IVe division.

Un corps de gendarmerie de campagne, dont les hommes seront fournis par les corps de police de Zurich, Schaffhouse, St-Gall, sera chargé du service de la police.

La gendarmerie de campagne est neutre et sera munie du brassard blanc.

19. La poste de campagne commencera son service le 8 septembre. Jusqu'à cette date, les offices postaux des localités de cantonnements

feront le service postal. Les troupes expédieront et recevront leurs envois par ces bureaux et par l'entremise des ordonnances postales.

A partir du 8, les envois postaux seront remis au moment où les vivres seront touchés.

La poste de campagne et les employés sont neutres; ils ne doivent pas être entravés dans leurs fonctions, ni faits prisonniers.

- 20. Tous les états-majors et toutes les troupes au service sont assurés contre les accidents par la Confédération.
- 21. Les officiers suisses qui désirent suivre les manœuvres ne le pourront faire qu'en tenue civile, sur la demande qu'ils en feront au commandant du IIIe corps d'armée, à Zurich, en indiquant exactement leurs nom,
 prénoms, domicile, grade et incorporation; ils recevront, à partir du 23
 août, une carte de légitimation personnelle, leur donnant libre accès aux
 manœuvres et à la critique, au transport à la demi-taxe en chemin de fer,
 de leur domicile au terrain des manœuvres et retour, du 8 au 18 septembre.
- 22. Du 30 août au 12 septembre, le commandement du corps d'armée est à Winterthour.
- 23. Cet ordre sera communiqué par voie de service à tous les officiers du IIIe corps d'armée, au régiment de recrues d'infanterie, au régiment de cavalerie no 5, à la compagnie de guides no 5, et, si besoin est, aux troupes par voie d'ordre du jour.

Zurich, le 16 août 1896.

Le commandant du IIIe corps d'armée, H. Bleuler.

ACTES OFFICIELS

Missions. — Le Conseil fédéral envoie aux manœuvres italiennes le lieutenant-colonel d'état-major Leupold, à Berne; aux manœuvres autrichiennes, le lieutenant-colonel d'infanterie Grieb, à Berthoud, et le major Moser, instructeur de 1^{re} classe, à Berne; aux manœuvres allemandes, le colonel-brigadier Heller, à Lucerne, et le lieutenant-colonel d'infanterie Bertschinger, à Lenzbourg.

Promotion. — M. Fernand de Perrot, lieutenant de cavalerie, de Genève, a été promu au grade de premier-lieutenant (guides).